

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 8 octobre 2019 à 17 h 30, au Centre de loisirs Monseigneur-De Laval, 35, avenue du Couvent, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents: Madame Marie-Pierre Raymond, directrice d'arrondissement
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA5-2019-0176 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal

CA5-2019-0177 Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2019

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2019, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au Conseil

L'assistante-greffière dépose le document suivant :

Liste des virements budgétaires du mois d'août 2019

Matières nécessitant une consultation publique

Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53120Ma et 53121Mb*, R.C.A.5V.Q. 243 (Stationnement, avenue du Sous-Bois et rue des Pionnières-de-Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneuriale)

NATURE ET EFFET

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion territoriale, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53120Ma et 53121Mb*, R.C.A.5V.Q. 243 (Stationnement, avenue du Sous-Bois et rue des Pionnières-de-Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneuriale). Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

Aucune intervention.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 31 et se termine à 17 h 36.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière d'arrondissement

Période d'intervention des personnes intéressées. Demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour la propriété sise au 2400, boulevard Louis-XIV, lot 1 757 332, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour la propriété sise au 2400, boulevard Louis-XIV, lot 1 757 332, district de Sainte-Thérèse-

de-Lisieux. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Aucune intervention.

CA5-2019-0178 **Demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour l'installation d'antennes sur une structure d'une hauteur de 27 mètres au 2400, boulevard Louis-XIV, lot 1 757 332 du cadastre du Québec, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - GT2019-171**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU-2019-09-14 du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Beauport, en date du 19 septembre 2019, d'autoriser l'installation d'antennes sur une structure d'une hauteur de 27 mètres au 2400, boulevard Louis-XIV, lot 1 757 332 du cadastre du Québec, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période d'intervention des personnes intéressées. Demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour la propriété sise sur le chemin du Lac-des-Roches, lot 1 416 403, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour la propriété sise sur le chemin du Lac-des-Roches, lot 1 416 403, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Aucune intervention.

CA5-2019-0179 **Demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour l'installation d'une antenne de télécommunication d'une hauteur de 25 mètres sur le lot 1 416 403 du cadastre du Québec (chemin du Lac-des-Roches), district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - GT2019-170**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU-2019-09-13 du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Beauport, en date du 19 septembre 2019, d'autoriser l'installation d'une antenne d'une hauteur de 25 mètres sur un terrain correspondant au lot 1 416 403 du cadastre du Québec, chemin du Lac-des-Roches, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période d'intervention des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 550, rue Duprac, lot

1 476 419, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 550, rue Duprac, lot 1 476 419, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Aucune intervention.

CA5-2019-0180 Demande de dérogation mineure - 550, rue Duprac, lot 1 476 419 - Arrondissement de Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial - GT2019-160

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU5-2019-09-04 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 19 septembre 2019, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputé conforme un abri d'auto attaché localisé à 0,39 mètre de la ligne latérale de lot alors que le minimum est de 0,50 mètre, tel que prescrit à l'article 375 du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période d'intervention des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 129, boulevard du Coteau, lot 1 987 089, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 129, boulevard du Coteau, lot 1 987 089, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Aucune intervention.

CA5-2019-0181 Demande de dérogation mineure - 129, boulevard du Coteau, lot 1 987 089 - Arrondissement de Beauport, district de La Chute-Montmorency–Seigneurial - GT2019-161

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU5-2019-09-05 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 19 septembre 2019, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputé conforme un garage attaché localisé à 0,15 mètre de la ligne latérale de lot alors que le minimum est de 0,50 mètre, tel que prescrit à l'article 375 du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période d'intervention des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 98, rue de la Fraternité, lot 1 987 853, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 98, rue de la Fraternité, lot 1 987 853, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Aucune intervention.

CA5-2019-0182 Demande de dérogation mineure - 98, rue de la Fraternité, lot 1 987 853 - Arrondissement de Beauport, district de La Chute-Montmorency–Seigneurial - GT2019-162

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU5-2019-09-06 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 19 septembre 2019, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputée conforme la profondeur de la cour latérale nord de 1,0 mètre alors que la marge latérale est fixée à 1,2 mètre.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période d'intervention des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 735, rue Michel-Baudin, lot 2 035 959, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 735, rue Michel-Baudin, lot 2 035 959, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Aucune intervention.

CA5-2019-0183 Demande de dérogation mineure - 735, rue Michel-Baudin, lot 2 035 959 - Arrondissement de Beauport, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - GT2019-163

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'accorder la dérogation mineure demandée visant à permettre une largeur combinée des cours latérales de 4,5 mètres alors que la largeur minimale est de 4,8 mètres, tel que prescrit dans la zone 51040Ha du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 5, malgré la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport CCU5-2019-09-07 en date du 19 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions des citoyens

Une première période de questions, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Avec le consentement des membres du conseil, la durée de la période de questions est prolongée au-delà de la durée maximale de trente minutes prévue par le *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1 et ses amendements.

Propositions

Gestion du territoire

CA5-2019-0184 **Approbation d'un projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51015Rb*, R.C.A.5V.Q. 248 (Agrandissement d'une zone résidentielle, rue de Chasseforêt, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - **GT2019-158****

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier, car il possède une propriété dans une zone contiguë au projet et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51015Rb*, R.C.A.5V.Q. 248 (Agrandissement d'une zone résidentielle, rue de Chasseforêt, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux)

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2019-0185 **Approbation d'un projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier Vieux-Moulin*, R.C.A.5V.Q. 247 (Modifications aux normes relatives aux matériaux de revêtement extérieurs, districts de Robert-Giffard et de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - **GT2019-159****

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier Vieux-Moulin*, R.C.A.5V.Q. 247 (Modifications aux

normes relatives aux matériaux de revêtement extérieurs, districts de Robert-Giffard et de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2019-0186 **Demande de dérogation mineure - lots 1 218 488, 1 218 501 et 1 218 459, avenue Jean-De Clermont et boulevard Monseigneur-Gauthier - Arrondissement de Beauport, district de Robert-Giffard**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu de reporter, à la prochaine séance, la décision concernant la demande de dérogation mineure - lots 1 218 488, 1 218 501 et 1 218 459, avenue Jean-De Clermont et boulevard Monseigneur-Gauthier, district de Robert-Giffard.

Adoptée à l'unanimité

Loisirs, sports et vie communautaire

CA5-2019-0187 **Autorisation de l'ajustement au montant prévu de la compensation financière du Programme Vacances-Été 2019 de l'organisme *Le Pivot* pour un montant de 37 843,59 \$ - LS2019-363 (CT-2446852)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'autoriser la dépense supplémentaire de 37 843,59 \$ afin de permettre le versement final relatif à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et *Le Pivot* quant au versement par la Ville de Québec d'une subvention afin de soutenir le Programme Vacances-Été 2019.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2019-0188 **Autorisation pour le versement de subventions pour un montant totalisant 1 300 \$ à deux organismes pour célébrer leur anniversaire de fondation dans le cadre du programme de subvention pour les anniversaires d'existence de l'Arrondissement de Beauport - LS2019-364 (CT-2446616)**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu :

- 1° d'autoriser le versement d'une subvention de 1 000 \$ à l'organisme *Le Cercle de fermières Beauport* pour souligner son 100^e anniversaire de fondation dans le cadre du programme de subvention pour les anniversaires d'existence de l'Arrondissement de Beauport;
- 2° d'autoriser le versement d'une subvention de 300 \$ à l'organisme *FADOQ - Club du Bonheur de Ste-Thérèse-de-Lisieux* pour souligner son 50^e anniversaire de fondation dans le cadre du programme de

subvention pour les anniversaires d'existence de l'Arrondissement de Beauport.

Adoptée à l'unanimité

Circulation et stationnement

CA5-2019-0189 **Projet demandant à être exempté de l'obligation de fournir deux (2) cases de stationnement requises par le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme, R.C.A.5V.Q. 4 pour l'immeuble localisé au 2375 et 2377, avenue du Bourg-Royal - Arrondissement de Beauport - TM2019-241**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'exempter, conformément aux dispositions du Règlement R.C.A.5V.Q. 4, le propriétaire du terrain situé au 2375 et 2377, avenue du Bourg-Royal, connu et désigné comme étant le lot 1 217 905 au cadastre du Québec, de l'obligation de fournir deux (2) cases de stationnement requises en vertu des dispositions du Règlement de l'Arrondissement de Beauport, conditionnellement au paiement d'une compensation financière de 1 000 \$. Cette compensation devant être versée au plus tard 30 jours suivant l'adoption, par le conseil d'arrondissement, d'une résolution à cette fin et affectée au « Fonds de stationnement ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Autre

CA5-2019-0190 **Adoption du calendrier 2020 des séances du conseil de l'Arrondissement de Beauport - A5DA2019-049**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le calendrier 2020 des séances du conseil de l'Arrondissement de Beauport.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

Avis de motion et projets de règlement

CA5-2019-0191 **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53120Ma et 53121Mb, R.C.A.5V.Q. 243 (Stationnement, avenue du Sous-Bois et rue des Pionnières-de-Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneuriale) - A5DA2019-041**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53120Ma et 53121Mb, R.C.A.5V.Q. 243 (Stationnement, avenue du Sous-Bois et rue des Pionnières-de-Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneuriale)*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM5-2019-0192 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53120Ma et 53121Mb, R.C.A.5V.Q. 243 (Stationnement, avenue du Sous-Bois et rue des Pionnières-de-Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneuriale) - A5DA2019-041**

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux zones 53120Ma et 53121Mb, situées approximativement à l'est et au nord de la rue Francheville, au sud de la rue Jeanne-Langlois et à l'ouest du boulevard Sainte-Anne. Dans ces zones, le pourcentage minimal du nombre de cases de stationnement aménagées sur un lot qui doivent être situées à l'intérieur d'un bâtiment est réduit à 25 %.

Adoption des règlements

CA5-2019-0193 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54098Mb, R.C.A.5V.Q. 242 (Ancienne quincaillerie Laberge, 564, avenue Royale, district de Robert-Giffard) - A5DA2019-044**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54098Mb, R.C.A.5V.Q. 242 (Ancienne quincaillerie Laberge, 564, avenue Royale, district de Robert-Giffard)*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2019-0194 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54051Ha, R.C.A.5V.Q. 245 (Réduction de la marge avant, rues de la Madone et Saint-Émile, district de Robert-Giffard) - A5DA2019-046**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54051Ha, R.C.A.5V.Q. 245 (Réduction de la marge avant, rues de la Madone et Saint-Émile, district de Robert-Giffard)*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2019-0195 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54038Ha et 54076Ha, R.C.A.5V.Q. 246 (Réduction de la marge avant, rue Doyon, district de Robert-Giffard) - A5DA2019-047**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 54038Ha et 54076Ha, R.C.A.5V.Q. 246 (Réduction de la marge avant, rue Doyon, district de Robert-Giffard)*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Monsieur le président Stevens Melançon accepte le dépôt du texte de l'intervention de Mme Marie-Claude Fontaine de *Croque ton quartier* par Mme Véronique Dufour.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 19 h 02 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Stevens Mélançon
Président de
l'arrondissement

Ginette Bergevin
Assistante-greffière
d'arrondissement